

GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURES/RESEAUX (TYPE TRANSPORT D'ENERGIE)

Exemple du cas particulier des « gestionnaires » des réseaux de transport (RTE) et distribution (ENEDIS) d'électricité qui surplombent des propriétés privées ou publiques : ils ne sont pas propriétaires/gestionnaires des **terrains** potentiellement touchés par les ambrosies en dessous des lignes. La convention de servitude prévoit un entretien de la végétation dans le but de garantir la sécurité des tiers et la continuité du service de transport et de distribution d'électricité : les ambrosies ne sont pas problématiques dans ce cadre.

Principales voies d'introduction ou de propagation

- Apports par engins de chantier, engins de fauche, épareuses, etc. (pneus, roues, chenilles des véhicules, ...).

Techniques préventives préconisées

- Former les agents et les prestataires.
- Surveiller.
- Prévoir une clause contractuelle « ambrosie » dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des travaux.

Techniques curatives préconisées

- **Signaler la présence d'ambrosie pour une prise en charge par le propriétaire et/ou exploitant des parcelles / Cf. fiche « Gestionnaire (exploitant) de parcelles agricoles »**
 - o Faucher/broyer, si possible avant grenaison : surveiller le développement des ambrosies après passage pour renouveler l'opération si nécessaire (idéalement 3 fauches en-dehors de la période de grenaison).
 - o Arracher manuellement sur les surfaces le permettant, si possible avant la floraison en veillant au port d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gants, et pendant la floraison, masque et vêtements de protection (si arrachage après la floraison en cas de découverte tardive : laisser les plantes sur place pour éviter la dissémination du pollen et des graines).
 - o En dernier recours, si utilisation de désherbant chimique :
 - Attention au respect de la réglementation ;
 - Surveiller les résistances et la baisse d'efficacité des produits utilisés.
- Cartographier les secteurs touchés pour adapter les phases de travaux sur les terrains infestés **Cf. fiche « Gestionnaire de chantiers de travaux, de carrière ».**
- Supprimer les causes de l'installation et du développement des ambrosies, avec une vigilance particulière aux abords des champs contaminés (signalement aux propriétaires) ainsi qu'aux autres sources de contamination (engins de fauche, épareuses, ...).
- Nettoyer les engins mis en contact avec des semences d'ambrosie avant tout changement de site.

Documents techniques

- Guide de gestion de l'ambrosie à feuilles d'armoise :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf
[Fiches techniques « Agir contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise » - Techniques de gestion par milieu colonisé \(Observatoire des ambrosies, pp. 16 à 27\)](#)